

Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne

REUNION DU 22 mars 2017 à 18h30

A la salle des fêtes de Beynac

Présents : Mme ARNAUD, M. ARNAUD Sébastien, M. BARRY Philippe, M. BEAUDOU, Mme GARNIER, Mme BERNARD, M. BERTRAND Jean Michel, M. BRIL (x2), Mme CAMPION, M. CARPE, M. COTTAZ, Mme CRUVEILHER, Mme DANGLA GENDREAU, M. GAYOT, M. DELHOUME, M. FIACRE (x2), M. PAGNOU, M. CELERIER, M. GUY, M. GUYONNAUD, Mme HERVY (x2), M. JASMAIN, M. LAGRANGE, M. CESAIRE, M. MOURET, M. PORTHEAULT (x2), Mme THEOLET.

Pouvoirs : M. JOACHIM à M. LAGRANGE, M. RATIER, à M. BARRY

Absents / Excusés : M. BARA, M. DIDIERRE, M. BECHU, M. DUCHAMBON, M. BOUTIN, M. COUVIDAT, M. DUTHEIL, M. HEARN, M. KAUWACHE, M. PRECIGOUT, M. SAGE.

Secrétaire de séance : M. GUY

Assistaient à la réunion : M. BRIZARD, Mme MOREAU, Mme BELLOIR

COMPTE RENDU

Présents : 27

Votants : 31

Dont pouvoirs : 2

La séance débute à 18h30, **M. BARRY** remercie M. COUTY maire de la commune de Beynac de nous avoir mis à disposition cette salle.

M. BARRY remercie également son prédécesseur d'être parmi nous ce soir.

M. BARRY propose l'approbation du compte rendu de la réunion du 21 février 2017 consacré principalement sur les orientations budgétaires : aucune remarque, aucune opposition.

Il propose ensuite de passer à l'ordre du jour de la séance.

Mise à jour du comité syndical : délibération communauté de communes « Elan Limousin Avenir Nature »

M. BARRY rappelle qu'au 1^{er} janvier la fusion de plusieurs communautés de communes a donné la création de ELAN qui regroupe les ex communautés de communes d'Aurence Glane Développement, de Monts d'Ambazac et Val de Taurion et de Porte d'Occitanie

M. BARRY propose de donner l'approbation de la désignation de M. Jacques FIACRE et de M. Jean-Michel BERTRAND comme délégué titulaire, et de M. Pascal PAGNOU et M. Romain BATISSOU comme délégué suppléant pour les communes de Nieul et St Jouvent au titre de la communauté de communes ELAN.

La délibération n'appelle pas d'autres remarques et est validée à l'unanimité.

Changement imputation d'opérations anciennes : ajustement et complément

M. BARRY propose la modification d'imputation comptable qui implique l'autorisation d'effectuer les opérations comptables citées dans l'ordre du jour, à savoir des basculements d'opérations sur d'autres.

Aucunes remarques, aucunes oppositions.

Imputation actuelle		Imputation future	
Sentier de l'île de Chaillac (tranche °1)			
Compte	Montant	Compte	Montant
1382	8.549,52 €	1312	8.549,52 €
1383	18.590 €	1313	18.590 €

1387	41.011,60 €	1317	41.011,60 €
Bus « Au fil de l'Eau, la nature à ma porte ! »			
Compte	Montant	Compte	Montant
1322	17.413,43 €	1312	17.413,43 €
1381	70.541 €	1311	70.541 €
1382	26.440 €	1312	26.440 €
1383	2.500 €	1313	2.500 €
1387	38.914,23 €	1317	38.914,23 €

Compte Administratif 2016 et Compte de gestion 2016

M. BARRY donne lecture du projet de délibération et le propose donc au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
320.380,02 €	320.600,49 €	293.346,28 €	440.523,48 €
220,47 €		147.177,20 €	

Par ailleurs, **M. BARRY** souligne que le receveur municipal n'a émis aucune réserve ni observation sur ce compte de gestion.

M. BARRY se retire et laisse au vote.

Mme THEOLET appelle au vote.

Les 2 délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Affectation des résultats

M. BARRY énumère l'affectation des résultats au BP 2017.

M. BARRY propose d'affecter ces résultats.

- 1) POUR MEMOIRE
 - Excédent de fonctionnement antérieur reporté.....+ 31.241,29 €
 - Déficit d'investissement reporté..... - 320.601,08 €

- 2) SOLDE D'EXECUTION DE SECTION INVESTISSEMENT au 31/12/2016
 - Excédent d'exécution de l'exercice+ 147.177,20 €
 - Solde d'exécution cumulé- 173.423,88 €**

- 3) RESTES A REALISER au 31/12/2016
 - Dépenses d'investissement..... - 678.310,64 €
 - Recettes d'investissement+ 927.474,01 €
 - SOLDE.....+ 249.163,37 €**

- 4) RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER
 - Résultat de l'exercice+ 220,47 €
 - Résultat antérieur + 31.241,29 €
 - Total à affecter+ 31.461,76 €**

Aucunes remarques, aucunes oppositions.

Cotisations 2017

M. BARRY présente le tableau des cotisations des communes pour 2017 et rappelle les compétences.

M. BARRY rappelle que lors du DOB 2017, il avait été proposé une augmentation de 0.20 cts d'euros et le principe avait été validé lors de la dernière réunion à Isle.

Mme DANGLA informe que depuis l'an dernier, Saint-Priest-Ligoure a la compétence n°3.

Mme HERVY et M. POTHEAULT demandent pourquoi ils n'ont que la compétence n°3.

M. BRIZARD leur explique que c'est l'agglomération qui depuis la dissolution du syndicat de la Briance prend en charge la compétence n°1 pour les communes du Vigen, Boisseuil et Solignac.

M. CARPE souligne qu'il manque 1000 habitants pour la commune de Nexon.

➡ Compétences n°❶ : Aménagement, restauration et entretien des berges et du lit des rivières
60 % de la cotisation

➡ Compétences n°❷ : Aménagements et entretien d'ouvrages destinés à améliorer la pratique d'activités touristiques et sportives (telle que le canoë kayak ou autres).

24 % de la cotisation

➡ Compétences n°❸ : Activités d'animation de loisirs nautiques, environnementales et éducatives sur le bassin versant de la Vienne

16 % de la cotisation

Aucunes oppositions, la délibération est validée.

Budget Primitif 2017

M. BARRY explique les fiches projets réalisées pour chacune des actions pour 2017.

M. BARRY rappelle que l'on va avoir une année lourde et importante financièrement sur des gros dossiers, des grosses opérations (étude GEMAPI, effacement du Gué Guiraud, ...).

M. BARRY cite pour exemple de fiche importante « l'étude GEMAPI » qui est en train d'être finalisée, important pour les prises de compétences sur nos intercommunalités. La volonté de contribuer à éclairer la modification des statuts pour les intercommunalités qui ont fusionné et qui revoient leur statut.

M. BRIZARD informe qu'une réunion technique avec le bureau d'étude a eu lieu avec une première note de cadrage et un projet de statut, quelques corrections ont été apportées et nous devrions avoir une proposition de modifications statuts à travailler jusqu'au prochain comité. L'idéal serait que nous puissions au prochain comité proposer une modification de statut pour réaliser toute la démarche de mise en œuvre réglementaire avant le 1^{er} janvier 2018. Ces statuts doivent être validés avec les évolutions de communauté de communes, le bureau d'étude conseille de les valider au mois de juin ou juillet lors du prochain comité pour engager la démarche avant la fin de l'année. D'autres réunions auront lieu avec chaque intercommunalité, chaque syndicat, avec l'agglomération et avec d'éventuelles communes encore seules afin de valider une proposition de statut.

M. BARRY reprend la parole et énumère quelques autres fiches (Travaux de restauration de ripisylves sur la Vienne médiane et ses affluents, ...) où l'on retrouve des restes à réaliser particulièrement importants.

M. BRIZARD informe que le chantier reprend le 18 avril sur cette opération à Lavignac sur l'Aixette.

M. BRIZARD explique que la vision globale du budget par rapport aux années précédentes est quasiment au triple mais si on ne prend pas en compte l'opération exceptionnelle d'effacement du Gué Guiraud, un appel à projet étangs qui est financé à 100% (autour de 500 000 €), les grosses opérations d'ordre (environ 2 M€). On revient à un budget qui est autour de 2M€ habituellement voté les années précédentes. Cette année 2017, le budget semble triplé mais c'est vraiment lié à 2 opérations fards qui débutent et aux opérations d'ordre exceptionnelles.

M. BARRY souhaite insister sur les taux de financement importants dont bénéficie le syndicat.

M. BRIZARD explique que les travaux du Gué Guiraud sont financés à 100% grâce à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région Nouvelle Aquitaine. L'augmentation de cotisations envisagée ne sert pas pour ces

opérations, elles servent à financer les autres investissements (local bus, aménagements de seuils, chantiers ripisylve, ...), sachant qu'elles sont quand même financées autour de 80%.

M. BARRY tient à souligner que les financements obtenus par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région, ... sont vraiment non négligeables. Il souhaite aussi souligner à nouveau que sur le fonctionnement, le syndicat reste très vigilant. Les services supervisent et gèrent l'ensemble des dossiers avec un personnel nécessaire minimum pour mener à bien toutes ces opérations. Tout le monde fait en sorte de maîtriser l'ensemble des coûts de fonctionnement.

M. CELERIER tient à souligner la participation des communes de Château-Chervix, Cognac-la-Forêt et Janailhac pour les travaux de restauration de la continuité écologique sur des petits ouvrages communaux (tranche n°2) BV Briance.

M. BARRY propose d'adopter le budget primitif 2017.

- 2.862.982,00 € en dépenses de fonctionnement
- 2.862.982,00 € en recettes de fonctionnement
- 3.912.605,70 € en dépenses d'investissement
- 3.912.605,70 € en recettes d'investissement

Aucunes oppositions, la délibération est validée.

Etudes projet des travaux d'aménagements ou d'effacement de seuils sur la Glane (tranche n°3) : demande de subventions

M. BARRY énonce les projets de travaux et passe la parole à M. BRIZARD.

M. BRIZARD explique les avant projets et les projets qui donneront lieu à des demandes de subventions.

M. BARRY propose d'approuver le plan de financement global prévisionnel et autoriser à faire une consultation des partenaires.

Aucunes oppositions, proposition validée.

DEPENSES		RECETTES			
ETUDE PROJET					
DEPENSES		RECETTES			
Sites	Montant € TTC	Organisme	Dépenses éligibles	Taux	Montant
Moulin Vallier Moulin Dieulidou Moulin de Chevillou Moulin du Dérot Moulin Rabaud Moulin des Grattes Site d'Orbagnac Site de Pellechevent 2 sites au village du boschauderier Site du Château de Nieul 2 passages SNCF		Agence de l'Eau Loire Bretagne	30.000	60 %	18.000 €
		Région Nouvelle-Aquitaine	30.000	20 %	6.000 €
		SABV	30.000	20 %	6.000 €
TOTAL	30.000 €	TOTAL			30.000 €

Travaux d'effacement du seuil du moulin des 4 sur la Briance à Solignac : demande de subventions

M. BRIZARD explique qu'avec cette opération d'environ 168 000 € le SABV n'aura que 6.000 € à sa charge représentant 20% d'auto-financement des fouilles archéologiques répartis entre le SABV et la mairie de Solignac.

M. BARRY espère que les fouilles archéologiques vont apporter de belles surprises.

M. BARRY propose d'autoriser à lancer la procédure de marché public, d'approuver le plan de financement et d'effectuer une consultation des partenaires financiers. Et pour finir, de signer un avenant à la convention avec Mme le Maire de Solignac.

Aucunes oppositions, la délibération est validée.

DEPENSES		RECETTES			
	€ TTC		Dépenses éligibles	Taux	Montant
Publicité Maitrise d'œuvre Mission SPS Travaux Fouilles archéologiques	1.500 € 6.250 € 1.000 € 100.000 € 60.000 €	Région Nouvelle-Aquitaine	108.750 €	20 %	21.750 €
		Agence de l'Eau Loire Bretagne	168.750 €	60 %	135.000 €
		Mairie de Solignac	60.000 €	10 %	6.000 €
		Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne	60.000 €	10 %	6.000 €
TOTAL	168.750 €	TOTAL		100 %	168.750 €

Etude et travaux sur les étangs communaux sur le bassin de la Briance (Château Chervix, St Germain les Belles, La Porcherie) : demande de subventions et conventions

M. BARRY donne la parole à M. BRIZARD.

M. BRIZARD présente ce projet : ce sont des étangs communaux et les communes ont sollicitées un accompagnement dans des projets différents (installation d'un bassin de décantation, étude sur une passe à poisson, aménagement du système d'évacuation des eaux de fond, déversoir de crue, dérivation et bassin de décantation). L'idée est d'organiser une demande globale d'aides pour que les communes puissent bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de l'Europe, du département sur l'étang de baignade.

M. LAGRANGE devait faire une étude pour une passe à poisson et remercie le syndicat pour sa réactivité et son efficacité. Plusieurs devis ont été faits : un premier de 25 000 € puis un de 11 000 € et le dernier de 5 000 € a été retenu.

M. BARRY remercie M. LAGRANGE pour ces précisions. Par rapport à ce qui vient d'être évoqué, il y aura un ajustement des dépenses dans le plan de financement prévisionnel proposé dans la note de synthèse.

M. BARRY demande l'approbation du plan de financement prévisionnel avec les ajustements qui seront intégrés, de l'autoriser à faire la consultation des partenaires financiers et de signer avec le maire de Saint Germain les Belles le projet de convention jointe ainsi qu'avec Messieurs les maires de la Porcherie et Château Chervix.

Aucunes oppositions ni abstentions, la délibération est validée.

DEPENSES		RECETTES			
	€ TTC		Dépenses éligibles	Taux	Montant
Etude étang de baignade de Montréal Saint Germain les Belles	5.145,60 €	Région	5.145,60	20 %	1.029,12 €
		Agence de l'Eau Loire Bretagne	5.145,60	60 %	3.087,36 €
			36.822,07	54,8 %	20.166,73 €
		Département	9.666	25 %	2.416,50 €
Travaux étang de la Piscine à La Porcherie	68.130,85 €	FEADER	9.666	50,4 %	4.871,66 €
			68.130,85	50,4 %	34.337,95 €

		Mairie de Saint Germain les Belles	5.145,60	20 %	1.029,12 €
Travaux étang de Puychaumartin Château Chervix	9.666 €	Mairie de la Porcherie	68.130,85	20 %	13.626,17 €
		Mairie de Château Chervix	9.666	24,6 %	2.377,84 €
TOTAL	82.942,45 €	TOTAL			82.942,45 €

Attribution du marché de travaux d'effacement des étangs PILLOW et, convention avec M. BIDEAU et M. MANDON pour l'effacement de 2 étangs à St Jouvent et à Cieux (intégration du programme étang 2015-2016)

M. BARRY informe que du fait du désengagement d'un propriétaire et du coût moins onéreux des travaux à Cieux, deux nouveaux projets ont pu être intégrés au programme.

M. BARRY informe que la commission qui s'est réunie le 16 mars a décidé d'attribuer ce marché à l'entreprise TALLET pour un montant de base de 22 795 € HT soit 27 354 € TTC, le coût d'objectif étant de 36 750 € HT.

M. BARRY propose de suivre l'avis de la commission d'appel d'offre et d'attribuer le marché à la Sarl TALLET et de valider les 2 nouveaux projets, de signer les conventions avec les propriétaires concernés.

M. BRIZARD ajoute que M. BIDEAU dispose d'un petit plan d'eau situé à St Jouvent et M. MANDON d'un plan d'eau situé dans la lande de ceinturat à Cieux classée en arrêté de protection de biotope.

Aucunes oppositions, la délibération est validée.

Attribution du marché de travaux d'effacement du Gué Guiraud sur la Glane à Saint Junien

M. BARRY informe que des commissions d'audition ont eu lieu pour analyser les propositions des différents candidats.

M. BARRY propose de suivre l'avis de la commission d'offre et d'attribuer le marché au groupement d'entreprise MASSY TP et EIFFAGE TP pour un montant « variante » de 1 134 048.17 € HT soit 1 360 857.80 € TTC.

M. BARRY informe que M. JOACHIN qui ne pouvait rester ce soir, suggère d'organiser pour les délégués du SABV une visite avant, pendant et après l'effacement du Gué Guiraud.

M. BARRY invite tout le monde à aller consulter le site «www.aufildelaglane.fr» pour suivre l'avancée des travaux.

Aucunes oppositions, la délibération est validée, le marché est attribué.

Attribution du marché d'aménagement du sentier d'interprétation de la grande boucle de l'île de Chaillac (tranche n°2)

M. BARRY passe la parole à M. BRIZARD pour expliquer le sentier d'interprétation.

M. BRIZARD précise qu'en 2011 un plan d'interprétation de Chaillac avait été réalisé, une première tranche a été faite. Nous étions en attente des crédits européens ce qui fait que la 2^{ème} tranche était en arrêt et va pouvoir reprendre. Plusieurs autres sentiers d'interprétations ont été réalisés.

Une consultation a été faite et proposée à la commission d'appel d'offre pour attribuer le marché, deux entreprises ont répondu et l'entreprise Eugène a été proposée et retenue. Elle avait déjà réalisé la 1^{ère} tranche pour un montant. Le montant de cette seconde tranche est estimée à 52 406 € HT légèrement supérieur au coût d'objectif. C'est un marché passé en conception réalisation : ce marché est en deux phases, une 1^{ère} phase où on affine le plan d'interprétation et la 2^{ème} phase qui constitue la réalisation. Un livret hydrofuge devrait être mis à la disposition du voyageur à l'entrée de l'île qui servira de guide pour

aller se balader, il sera tiré à 10 000 exemplaires. Des aménagements seront réalisés (bancs, transat, ...) avec un chantier d'insertion qui permettront quelques économies et de revenir plus proche du coût cible.

M. BARRY invite à découvrir l'île de Chaillac.

Aucunes oppositions, la délibération est validée.

Initiation de projets d'aménagements sur la Vienne pour la station sport nature : demande de subventions

M. BARRY énumère le projet et passe la parole à M. BRIZARD.

M. BRIZARD explique ce programme et les aménagements prévus comme une aire d'accueil à l'entrée du site, un ponton, améliorer l'accueil des touristes avec des tables, des bancs, ...

M. BARRY intervient pour dire que le syndicat travaille beaucoup avec les clubs de kayak d'Aixe et Saint Victurnien.

M. BARRY propose d'approuver le plan de financement et de consulter les partenaires financiers et de signer une convention avec les propriétaires du Daumail.

Aucunes oppositions, la délibération est validée.

Dépenses		Ressources		
Postes de dépenses	Montant Prévisionnel € HT	Nature des concours financiers	Totaux	%
Tranche N°1 - 2017		Concours Publics		
Site du Daumail	76.250	Région Nouvelle-Aquitaine	18.558,75	14,7
Aménagement de l'aire de stationnement	15.000			
Panneau d'accueil	1.500	Contrat de ruralité / DETR	18.558,75	14,7
Réaménagement du bassin de slalom du Daumail	30.000			
Accessibilité « Handicaps » Ponton adapté	5.000			
Site du gué de la roche				
Tables, Bancs, Aménagements des aires d'accueil	5.000			
Accessibilité « Handicaps » Ponton Adapte	2.500	Concours Européen Sollicite	51.266,25	40,6
Site du moulin des champs				
Chantier	4.750			
Matériaux	2.500	Autres Concours		
Mise à jour de la signalétique directionnelle	10.000	Autofinancement (Minimum 30%)	37.875	30
Tranche N°2 - 2018				
Aménagement de l'accueil au moulin de la Mie	50.000	Prêt Bancaire		
Total Dépenses	126.250	Crédit Bail		
Déduction des recettes				
Total Eligible	126.250	Total	126.250	100

Questions orales et diverses

Aucunes questions.

Fin de la séance à 20h09.